Le Cateau *et vous*

Ville de Trésors Le Cateau

Conseil Municipal

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU 29 FÉVRIER 2024

- Débat d'Orientation Budgétaire	**- Le Permis de Conduire à 17 ans**
- Contribution à la DECI par la ville	**- Dates de la Saint-Matthieu**
- Nouveaux horaires à la Mairie	**- Acquisition de parcelles**
- Prime du pouvoir d'achat	**- Cession d'un immeuble**
- Protection sociale	

PRÉSENTS : *André BIHANGOU, Françoise CAMPIN, Fabien CARPENTIER, Sylvie CLERC, Dominique COLEMAN, Angélique DEMARBAIX, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Philippe ESTEVEZ, Agnès GABET, Jacques JANTI, Jean-Claude LEGRAND, Jean-Marc LEGRAND, Joëlle MANESSE, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Pascal PANTEGNIES, Nathalie PINHEIRO, Stéphanie PLATEAUX, Didier PORCHERET, Brigitte REZGUI, Michel RICHARD, Serge SIMEON, Dimitri VITASSE.*

REPRÉSENTÉS PAR PROCURATION : *Matthieu DAVOINE, Guy DRUENNE, Marie-Christine LEUZIERRE, Chloé THEBERT, Angélique PLAQUIN.*

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Après le rebond post-covid en 2022, la croissance française en 2023 s'est essoufflée : +1% contre +2,5% l'an dernier. Elle devrait sensiblement se renforcer en 2024 selon les estimations du Gouvernement (+1,4%), mais ces prévisions sont jugées optimistes par le Haut Conseil des Finances Publiques. En tout état de cause, la croissance serait limitée, sous la barre des 2%, jusqu'en 2027. Dans un contexte économique d'inflation, à taux record depuis les années 80, l'année 2023 est marquée par la flambée des coûts énergétiques.

► Au Cateau, l'exécution budgétaire de l'exercice 2023 fait apparaître les résultats provisoires et les perspectives pour 2024 suivants:

Ces résultats devront être consolidés par le comptable public et seront soumis à sa validation, avant d'être confirmés lors du vote du compte administratif 2023. Les montants sont TTC.

Résultat d'**INVESTISSEMENT** reporté	207 674,72 €
Résultat de l'exercice	- 3 995 540,38 €
Contraction des Restes à réaliser (RAR)	439 234,42 €
TOTAL	- 3 348 631,24 € TTC (la ville a investi dans ses projets)
Excédent de **FONCTIONNEMENT** reporté	9 433 812,09 €
Résultat de l'exercice	1 399 847,92 €
TOTAL	+ 10 833 660,01 € TTC (la ville a fait des efforts pour économiser)
Disponible au 1er Janvier 2024	**7 485 028,77 €**

► **Au final, l'excédent disponible pour le Budget Primitif 2024 s'élève à + 7 485 028,77 € € après couverture du pôle investissement, et ce sans recours à l'emprunt. Cette manne financière nous permettra de demander des subventions à hauteur de ce que la ville escomptera.**

Dépenses de Fonctionnement

L'année 2023 était une année éprouvante marquée **par un taux d'inflation inédit**.

D'une part, le maintien de l'inflation pèse sur nos coûts de fonctionnement. Depuis 2021, les **dépenses d'énergie ont plus que doublé**, +167 000 en 2022, et + 137 000 € en 2023. Les communes de plus de 2 000 habitants ne bénéficient d'**aucun bouclier** de réduction tarifaire.

Néanmoins, les **efforts de gestion maîtrisée** et de nouveaux comportements ont permis de réaliser des économies sur le compte de fonctionnement.

La ville du Cateau a innové en **signant une stabilité du prix du gaz pour cinq ans**, mais le gouvernement prévoit, comme pour les particuliers, une hausse des taxes sur le gaz estimée à 17 000 € en 2024.

Également l'économie faite en **éteignant l'éclairage public** de 23h à 4h du matin, ce qui allégera notre facture auprès de la CA2C.

La ville du Cateau a su baisser ses consommations d'énergies en limitant la **température des bâtiments publics** à 19°, en installant des **vannes thermostatiques**, et des **minuteries d'éclairage**.

D'autre part, il faut prendre en compte les **revalorisations des salaires** des agents publics décidées par l'État pour contrer la perte de pouvoir d'achat, dont la révision de 1,5% du point d'indice ne s'est pas accompagnée d'une révision de nos dotations et ressources, alors que la masse salariale représente presque la moitié de nos dépenses courantes.

Projets d'Investissement

► Poursuite de la rénovation de l'Abbatiale

Concernant le vaste chantier de **restauration de notre Abbatiale**, commencé en 2023 qui continuera jusqu'en 2025, nous passons à la **phase 2**.

Pendant quatorze mois, les travaux concernent maintenant la rénovation de la **façade d'entrée**, de l'intérieur de la nef haute et des bas-côtés.

Dehors, les compagnons retirent les pierres défectueuses, pendant qu'à l'intérieur, ils régleront les problèmes d'humidité dans les murs en appliquant un **enduit**.

Ensuite, **les sculptures et la totalité des vitraux** du transept et du chœur seront restaurés.

Nous devions protéger et faire vivre notre mémoire et ce, juste après notre Hôtel de Ville.

► Revitalisation du Quartier Schweitzer

La ville du Cateau investit dans ses projets, pour améliorer le cadre de vie de ses habitants.

En concertation avec les riverains, le **quartier Schweitzer se métamorphosera en quartier vert**, avec la revitalisation de l'**arboretum**, l'installation d'une **passerelle au-dessus du riot de Tupigny** et des **chemins de randonnée** pour inciter à la promenade, tandis que se développent sa **zone commerciale et le centre équestre**.

En 2024, ce quartier deviendra un véritable poumon vert résidentiel et ludique du Cateau.

► Nouvelle École Curie

En 2024, une **nouvelle école Curie sera construite,** la **première tranche** de travaux équivaut à **1 million d'euros**. Il faut aussi compter la **démolition de l'ancienne école**, pour un coût de 221 000 €.

Aux Essarts, l'ancienne cantine du collège, devenue les Restos du Coeur, sera démolie pour 176 600 €.

► Autres grands projets :

- Le carrefour face à l'Hostellerie
- La rénovation du Centre Couprie
- Divers travaux de voirie dans les quartiers,...

La CAF Brute - **Capacité d'Auto Financement** - est la **contraction** entre les recettes réelles de fonctionnement, et les dépenses réelles de fonctionnement.

On obtient alors le nombre d'années qui permet un **désendettement total** d'une ville, qui doit être compris entre **11 et 13 ans** pour une commune de plus de 10 000 habitants.

Au Cateau, avec plus de 7 000 habitants, la CAF Brute est de 3,1 ans grâce à une gestion maîtrisée. (Pour mémoire, 4,6 ans en 2019).

En conclusion Ces éléments nous conduisent à proposer un budget responsable autour de 4 principes :

► **Pilotage rigoureux des dépenses** de fonctionnement qui doit être maintenu, voire amplifié jusque 2025, pour faire face aux coûts énergétiques et l'inflation. À cet effet, les services communaux continuent leurs réflexions pour trouver sans cesse de nouvelles pistes d'économie.

► **Endettement limité et stable**, la ville du Cateau n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2018.

Elle se situe dans les communes les moins endettées dans la catégorie des moins de 10 000 habitants.
Elle entend poursuivre une **politique d'investissement soutenue, mais de façon raisonnée** à la hauteur de ses capacités financières, en protégeant toujours sa capacité d'autofinancement.

► **Modération fiscale** : pour la 22ème année consécutive (depuis 2001), le taux de la taxe foncière ne sera pas augmenté. La Ville du Cateau affirme et applique, une fois de plus, sa volonté de **ne pas augmenter les impôts locaux pour ses habitants.** Lors du vote du Budget Primitif, Monsieur le Maire proposera un gel des bases de la taxe foncière bâtie, à hauteur de 3,8 %, engendrant une perte de recettes pour la ville estimée à 110 000 €.

► **Maintien d'un haut niveau de services** pour les Catésiennes et Catésiens, mais aussi pour les habitants vivant dans les communes voisines qui viennent profiter de nos équipements sportifs et culturels.

CONTRIBUTION À LA DECI

La ville du Cateau adhère au SIDEN SIAN pour la compétence « *Défense Extérieure Contre l'Incendie* ». Le montant de cette cotisation s'élève à 35 765 € TTC.

Cette cotisation devrait être payée par les habitants. Mais, la ville du Cateau propose de **prendre en charge ce montant directement sur son budget communal**. Ainsi, la ville refuse que **5 € soient demandés à chaque personne d'un foyer.** Par exemple, une personne vivant en couple avec deux enfants, ce sont 20 € qui seraient imputés sur leur taxe foncière. Pas au Cateau.

Vote : ***Unanimité***

NOUVEAUX HORAIRES À LA MAIRIE

Après une étude sur la fréquentation des usagers de la Mairie, le personnel communal affecté à l'Hôtel de Ville a fait la demande, à l'unanimité, de modifier les horaires d'ouverture au public. Monsieur le Maire et le Comité Social Territorial ont validé ce changement. Ainsi, la Mairie du Cateau **augmentera son amplitude d'ouverture au public.**

Auparavant ouverte de 8h45 à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi, soit une amplitude de 36h15, il était difficile pour les personnes travaillant de pouvoir régler leurs affaires administratives en personne.

Les nouveaux horaires proposent une ouverture non-stop le midi. Soit une **amplitude horaire de 42h30**. Pour assurer cette large plage d'ouverture au public, les horaires des agents seront eux aussi modifiés, pour le même temps de travail (35h). Chaque agent sera en binôme.

Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie du Cateau

du lundi au mercredi : en continu de 8h30 à 17h
le jeudi : en continu de 8h30 à 18h
le vendredi : en continu de 8h30 à 16h

En Juillet et Août, les horaires seront :

- du Lundi au Jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
- le vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

Vote : ***Unanimité***

PRIME DU POUVOIR D'ACHAT

Le gouvernement proposait en Octobre 2023 la possibilité d'offrir une prime du pouvoir d'achat exceptionnelle au personnel des collectivités territoriales. La collectivité aurait alors jusqu'au 30 Juin 2024 pour la verser, à la charge exclusive de la collectivité. Aucune compensation de l'Etat n'est prévue.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après validation du Comité Social Territorial, d'instaurer cette prime à hauteur de 50 % des montants bruts maximums.

Un courrier sera envoyé au représentant de l'Etat afin de solliciter une compensation financière. Monsieur le Maire propose de verser le complément de cette prime s'il obtient une participation de l'Etat.

Vote : ***Unanimité***

PROTECTION SOCIALE

Depuis 2013, la ville participe à la couverture prévoyance, souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, montant initial 19 €. En 2019, cette participation a été revue à la hausse, pour 25 € par mois, pour tout agent à temps complet, montant proratisé en fonction du temps de travail de chacun.

Après sollicitation des représentants des salariés, Monsieur le Maire propose de porter ce montant à 30 € à partir du 1er Avril 2024, dans les mêmes conditions.

Vote : ***Unanimité***

LE PERMIS DE CONDUIRE À 17 ANS

Le 20 Décembre 2023, un décret du gouvernement abaisse l'âge d'obtention du **Permis de Conduire de série B à 17 ans**, à compter du 1er Janvier 2024.

Au Cateau, la ville propose une Bourse au Permis de Conduire depuis 2008. Cette initiative en direction de la jeunesse est destinée à **favoriser la mobilité des jeunes.** D'abord d'un montant de 400 €, elle a été revue à la hausse en 2021 pour passer à **500 €** en échange de 20 h de travail pour la ville (désherbage au cimetière, etc...).

Cette aide financière directe est proposée sous certaines conditions : la personne doit habiter au Cateau au 1er Janvier de l'année en cours, être déjà inscrite dans une auto-école du Cateau et avoir obtenu son code. Les dossiers d'obtention de cette aide sont à retirer et à déposer à la Mission Locale du Cambrésis, 7 rue Charles Seydoux.

Chaque année, près de **30 000 € sont versés pour aider les jeunes à accéder à la mobilité**.

A présent, il nous faut modifier l'une de nos conditions d'obtention concernant l'âge : *le demandeur doit être* ***âgé au minimum de 17 ans et au maximum de 25 ans****, au moment du dépôt de la demande de bourse.*

Vote : ***Unanimité***

DATES DE LA SAINT-MATTHIEU

Le Conseil Municipal, en Juin 2008, a fixé la date de la grande foire Saint-Matthieu « ***au Samedi qui suit le 22 Septembre*** ». Après avoir consulté le calendrier 2024, il est demandé au Conseil Municipal de modifier sa délibération pour :

En 2024, les festivités de la Saint-Matthieu auront lieu comme suit :
- Défilé : le Dimanche 15 Septembre 2024
- Grande Foire : le Samedi 21 Septembre 2024.

Vote : ***Unanimité***

ACQUISITION DE PARCELLES

Dans le cadre d'aménagements d'espaces naturels, la ville du Cateau souhaite racheter des parcelles situées à **l'entrée de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny**, au numéro 4, appartenant à M. LAUDE.

Informé, le 19 Février 2024 M. LAUDE a donné son accord pour céder à la commune ces parcelles dont il est propriétaire, représentant 1 300 m² pour **un prix de 80 000 €** net vendeur. L'acte de vente sera signé chez Maitre CHOAIN à la demande de M. LAUDE, concernant les bâtiments brûlés, la maison et le petit jardin.

Vote : ***Unanimité***

CESSION D'UN IMMEUBLE

La résidence située au **17 rue du Maréchal Mortier** est mise à disposition à **Partenord Habitat**, par bail emphytéotique. Un bail emphytéotique, également appelé emphytéose (l'origine du mot vient du grec « *emphyteusis* » qui signifie « *implantation*») est un bail immobilier ou contrat de location dont la **durée est extrêmement longue**.

Ce bail emphytéotique a été établi pour une durée de **55 ans**, le 1er Août 1983. Aujourd'hui, les huit logements de cette résidence nécessitent d'être rénovés, aussi bien sur le volet technique, que thermiquement.

La ville du Cateau est favorable à une **cession de cet immeuble à l'euro symbolique** à Partenord Habitat.

Ainsi, cela permettra à Partenord Habitat d'engager des fonds propres dans cette résidence leur appartenant.

Les travaux de rénovation porteront principalement sur :

- des travaux thermiques nécessaires pour obtenir une éthique C
- des travaux d'investissement liés à la sécurité (mise aux normes électriques, contrôle d'accès...)
- des travaux d'entretien et d'amélioration (remplacement des sanitaires, sols, réfection des façades extérieures...).

Vote : ***Unanimité***

Questions diverses : Il fallait trouver un nom pour la halle couverte d'exposition, située devant le Marché aux Bestiaux. Elle servira de vitrine pour nos produits du terroir. Le nom « Rur'Halle » a été choisi.

I.P.N.S